

Objectif 2ème fleur !

Trois ans après l'obtention de sa 1ère fleur (délai de rigueur), Meulan-en-Yvelines concourt à nouveau au label national des Villes et Villages Fleuris qui permet de décerner aux communes candidates des récompenses en fonction des efforts fournis et des différentes réalisations mises en place sur le fleurissement, mais plus globalement sur l'attention et le soin qui sont portés au cadre de vie dans le respect du développement durable. Tous les détails sont scrutés par les membres du jury qui étaient en déplacement sur la commune le 10 juillet.



En 2016, Meulan-en-Yvelines a été honoré par sa première distinction récompensant le travail des Espaces verts dans tous les quartiers de la ville. La volonté de la Municipalité de valoriser et embellir les espaces publics pour rendre la commune plus agréable et attractive s'est poursuivie en 2019, avec sa candidature pour la deuxième fleur.

Le Label "Villes et Villages Fleuris" récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal. Les critères d'évaluation permettent d'apprécier les exigences requises à chaque niveau du label (une, deux, trois ou quatre fleurs), selon la taille de la commune, et selon l'avancée des différentes actions : inexistantes, initiées, réalisées ou confortées.

Les critères s'articulent autour de 6 axes :

- La démarche globale de valorisation communale par le végétal et de fleurissement.
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
- Les actions complémentaires mises en oeuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).
- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

Par ailleurs, après avoir obtenu deux récompenses des trophées yvelinois en 2017, la Ville est également inscrite pour ce concours en 2019 dans deux catégories : "cœur de ville ou village et sa mairie fleurie" et "la nature en ville : fleurir maillages, sentes, trottoirs, pieds de mur ; des micro-implantations florales aux jardins linéaires".

Aménagements actuels

Chaussée des Tanneries

En 2019, les agents du service des Espaces verts ont réalisé un travail colossal sur cette voie piétonne : un réaménagement complet avec des nouvelles plantations, un paillage en copeaux de bois, l'installation d'un arrosage automatique pour gérer la consommation. Des bancs ont été placés sur le cheminement et des candélabres avec enfouissement des réseaux ont été installés. Cette sente, très utilisée, ne bénéficiait en effet pas d'éclairage public auparavant, c'est désormais le cas. Une haie en osier naturel marquera la délimitation entre le cheminement piéton et la partie végétalisée afin d'éviter que les chiens ne viennent souiller l'espace. De plus, des Toutounet (sacs à déjections canines) sont répartis aux entrées et sorties ainsi qu'au milieu de la chaussée.

Entrées de ville

Reprenant le concept des CityMurs, et dans un souci de cohérence dans le mobilier urbain, les huit entrées de ville ont été repensées pour mettre en avant la végétalisation, hiver comme été.

Berges de Seine

Après avoir réhabilité l'aire de jeux du quai de l'Arquebuse, installé de nouveaux mobiliers urbains (bancs, fauteuils, table de pique-nique, poubelles, mangedebout), des appareils de fitness, la Ville crée un cheminement piéton allant du pont au Perches jusqu'au parc municipal pour faciliter les circulations douces et

permettre de profiter au mieux de cet espace arboré en bord de la Seine (début des travaux fin septembre). Le cheminement allant du pont aux Perches au kiosque à musique du square Bézard sera également repris dans une seconde phase. Des Toutounet sont prévus sur l'ensemble de la zone.

Installation de nichoirs à mésanges

Après la mise en place rue de la Ferme (sur un arbre au niveau du terrain de tir à l'arc) et aux Services Techniques, il est prévu d'installer dans chaque école un nichoir pour les mésanges. Cet aménagement s'inscrit dans le plan d'actions en faveur du développement durable et de la préservation de la biodiversité (éco-pâturage, rucher...).

Infos pratiques

En chiffres

119 jardinières

635 chrysanthèmes

4350 m² de prairie fleurie

85 CityMurs (environ 238 m²)

4 portails CityMurs

2 sites de jardins à partager

13,5 h de gazon

3,7 h de talus

3082 m² de massifs arbustifs

2803 m linéaires de haies

550 m² de massifs de fleurs

539 arbres d'alignement

4 h de forêt